

Comment avoir la garantie de bien respecter les règles quand vous faites appel à un expert externe pour votre projet ?



**En passant par
le projectsourcing**



Qu'est-ce que le projectsourcing ?

Le projectsourcing offre aux entreprises la possibilité de faire réaliser des projets par des **spécialistes externes**. Les travailleurs des bureaux de projectsourcing sont des spécialistes dans leur domaine : **ingénieurs, informaticiens, techniciens, spécialistes de la finance ou du marketing, juristes, collaborateurs RH, personnel soignant, ...** Des entreprises issues de nombreux secteurs peuvent faire appel à eux pour des projets spécifiques requérant leur expertise, et ce **pour une période courte ou une mission de longue durée**. De cette manière, les entreprises peuvent faire réaliser leurs projets, sur site ou hors site, par des personnes disposant des connaissances et de l'expérience nécessaires. Bref, « the right man in the right place at the right time ».

En quoi consiste l'activité d'un bureau de projectsourcing ?

Les bureaux de projectsourcing **fournissent des services spécialisés**. Leurs collaborateurs sont des spécialistes dans leur domaine. Des entreprises issues de nombreux secteurs peuvent faire appel à eux pour des projets spécifiques requérant leur expertise. Le projectsourcing existe sous de nombreuses formes et sous une série de dénominations différentes : **prestation de services, sous-traitance, consulting, contracting, détachement, outsourcing, payrolling, freelancers, ...**

Les bureaux de projectsourcing fournissent des experts aux entreprises **pour un projet précis**, dans des domaines spécifiques et pour une période bien déterminée.



34,6%

Engineering



7,5%

Finance



23,7%

ICT



16,7%

Office



14,4%

Medical



3,1%

Autre

Un cadre juridique strict

On l'oublie souvent, mais **le projectsourcing est régi par un cadre juridique strict** qui définit les modalités selon lesquelles des entreprises spécialisées peuvent affecter leurs travailleurs à la réalisation de projets chez des clients/donneurs d'ordre. Il s'agit en l'espèce de **l'article 31** de la loi du 24 juillet 1987. Ce fameux article 31 met l'accent sur une implémentation forte du rôle de l'employeur lorsqu'on choisit d'exécuter un projet en collaboration avec des travailleurs externes.

Un **contrat commercial clairement balisé**, qui s'inscrit dans le cadre des dispositions juridiques du projectsourcing, est indispensable pour que le projectsourcing se déroule selon les règles et ne dérive pas vers une forme de mise à disposition interdite. La mise à disposition de personnel n'est possible que dans un certain nombre de cas strictement réglementés : l'un d'entre eux est le travail intérimaire, qui est régi par des règles spécifiques.

Le projectsourcing se distingue du travail intérimaire/de la mise à disposition surtout par l'aspect **'rôle de l'employeur'**. Dans le projectsourcing, le rôle d'employeur revient au bureau de projectsourcing, qui assume toutes les facettes de ce rôle : sélection, recrutement, formation, accompagnement, feed-back, ...

Le label de qualité Federgon-Agoria offre des garanties supplémentaires aux clients

Le label de qualité Federgon-Agoria garantit que le projectsourcing ne va pas dériver vers une forme de mise à disposition interdite et que les règles dans le cadre du droit de donner des instructions sont effectivement respectées. **En optant pour une entreprise dotée du label de qualité, les entreprises qui recourent au projectsourcing ont l'assurance de collaborer avec un prestataire de services fiable**, sans risque de s'exposer à des sanctions. Le client-donneur d'ordre lui-même ne court aucun risque de voir sa responsabilité engagée. Bref, non aux pratiques frauduleuses, et oui au projectsourcing selon les règles. L'objectif du label de qualité Federgon-Agoria est de préserver tout à la fois **les intérêts des collaborateurs de projet, des donneurs d'ordre et du secteur.**



Pour plus d'informations sur le label de qualité :

federgon.be/fr/les-membres/labels-de-qualite/projectsourcing/



Quelques conseils pratiques si vous voulez faire appel à un collaborateur de projet

- ✓ Veillez à conclure **une bonne convention de collaboration**. Votre bureau de projectsourcing peut vous fournir l'accompagnement nécessaire à cette fin.
- ✓ Faites une distinction claire entre la **prestation de services pure** et la **prestation de services avec transfert limité de l'autorité patronale**.
- ✓ S'il y a **transfert de l'autorité patronale**, vous avez tout intérêt à objectiver les instructions en imposant des délais, des normes de qualité, des exigences techniques, le choix des matériaux, le temps de travail, ...
- ✓ **Évitez les instructions** sur la manière dont les travailleurs du bureau de projectsourcing doivent effectuer leurs tâches.
- ✓ **Il ne faut pas vider l'autorité patronale de sa substance**. Le contrat de travail est conclu entre le travailleur de projet et le bureau de projectsourcing. Le collaborateur de projet n'est pas un employé de l'entreprise où le projet est exécuté.
- ✓ Federgon et Agoria ont rédigé un **document de référence pour la prestation de services/ la sous-traitance avec droit limité de donner des instructions**. Avec ces clauses types, Federgon et Agoria entendent garantir la sécurité juridique pour les prestataires de services/ sous-traitants. Ces clauses types ont également été soumises aux représentants du ministre de l'Emploi et du SPF ETCS – Contrôle des lois sociales.

Droit de donner des instructions – Clauses types

federgon.be/fileadmin/media/pdf/fr/Droit_de_donner_des_instructions_-_Contrat_de_prestation_de_services.pdf



Choisissez le bon partenaire

Les entreprises clientes ne savent pas toujours bien quel partenaire choisir. **Les bureaux de projectsourcing affiliés à Federgon ont souscrit à une charte de qualité** et sont un partenaire fiable pour les candidats comme pour les entreprises clientes.

Plus d'informations ?

federgon.be/fr/les-membres/



federgon



Tour & Taxis - Royal Depot
Avenue du Port 86c bte 302
1000 Bruxelles

T 02 203 38 03
info@federgon.be

 @FEDERGON
WWW.FEDERGON.BE